



EN BREF :

Pyrale du maïs - race univoltine :

- Visitez vos champs et maintenez la protection.
- Stratégie de traitement pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Pucerons :

- La présence de pucerons a été signalée dans certaines régions.

Rouille de maïs :

- Visitez vos champs tardifs.

PYRALE DU MAÏS - RACE UNIVOLTINE

État de la situation

Pontes, larves et dommages

Selon le cumul des degrés-jour en base 10 °C, les premières pontes surviendraient le 22 juillet dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les données de dépistage effectué dans les régions de la Montérégie, de la Mauricie, de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches nous indiquent la présence de masses d'œufs, de larves et de dommages sur les feuilles.

Stratégie d'intervention

- ***Pour les régions de Lanaudière, de Laval, de la Montérégie, des Laurentides, du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie, de l'Outaouais, de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches***

Continuez de protéger vos champs selon la stratégie que vous aviez adoptée. Soyez vigilant et visitez vos champs pour dépister la présence de la pyrale.

Les stratégies de traitements pour la race univoltine demeurent les mêmes. Consultez :

- L'avertissement **No 05** du 2 juillet 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a05mai09.pdf>) pour les régions de Lanaudière, de Laval, de la Montérégie, des Laurentides, du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais.

- L'avertissement **No 06** du 8 juillet 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06mai09.pdf>) pour les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

– **Pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Dépistage

À partir du 27 juillet, visitez les champs menacés à intervalles réguliers. À cette période, les premières masses d'œufs seront écloses et les jeunes larves auront commencé à cribler les jeunes plants de trous minuscules.

Consultez le bulletin d'information **No 04** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf>) du 9 juin 2005 intitulé « Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel ».

Lutte alternative

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements chimiques conventionnels. Il faut se rappeler que les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de pyrale, contrairement aux traitements chimiques qui sont dirigés contre les larves de pyrale.

Lutte avec des insecticides

Il est important de cibler les interventions contre les jeunes larves de la pyrale et de débiter les traitements quelques jours après les premières pontes.

Les champs qui sont particulièrement à surveiller et à protéger sont :

- Les champs de maïs **qui auront atteint le stade 6 feuilles et plus durant la ponte de la pyrale univoltine.**

Ainsi, tous les champs de maïs sucré, qui atteindront 6 feuilles d'ici la fin juillet, devront être protégés contre cette race de pyrale par 1, 2 ou 3 traitements insecticides (voir le tableau ci-dessous).

Si, au moment du début de la ponte, le maïs est au stade de floraison femelle, soit plus de 50 % des épis avec des soies, il n'y a pas lieu de traiter, car cette race de la pyrale n'aura pas le temps d'endommager les épis avant la récolte.

Date prévue pour le début de la ponte : **22 juillet**

Champs de maïs qui ont atteint :	Nombre et dates* de traitements :
50 % de soies aux épis le 22 juillet	Aucun traitement
6 feuilles et plus autour du 22 juillet	3 traitements : 27 juillet, 3 août, 10 août
6 feuilles autour du 27 juillet	2 traitements : 1 ^{er} et 8 août
6 feuilles autour du 1 ^{er} août	1 traitement : 6 août

* Ces dates de traitements sont des prévisions. Elles peuvent varier de quelques jours selon les conditions climatiques. Surveillez les prochains avertissements pour vérifier si des changements sont suggérés. Votre conseiller agricole sera avisé s'il y a des changements importants dans ces dates.



- **Régions : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Témiscamingue**

Selon les données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, les adultes de la pyrale ne sont pas encore émergés. Les prévisions de traitement vous seront transmises dans un prochain avertissement.

PUCERONS

État de la situation

Des pucerons ont été observés dans certaines régions. Le niveau d'infestation est cependant trop faible actuellement pour justifier une intervention. Ces derniers peuvent toutefois devenir très nombreux et nuisibles dans les champs de maïs sucré tardif. **Soyez vigilant.**

ROUILLE

État de la situation

Cette maladie a été observée dans certaines régions du Québec. Les symptômes de la rouille se manifestent par la présence de pustules brun rouille à la surface des feuilles.

Stratégie d'intervention

Le premier moyen de défense contre la rouille est la résistance ou la tolérance variétale. Pour les autres cultivars, il peut parfois être nécessaire d'intervenir avec un fongicide pour protéger le maïs tardif.

Visitez immédiatement vos champs tardifs pour dépister la présence de rouille sur les feuilles. Il n'existe pas de seuil d'intervention au Québec. Ailleurs, les seuils d'intervention pour la rouille dans le maïs sucré sont mal définis. Dans l'État de New York, des traitements sont recommandés lorsque 80 % des feuilles sont infectées par la rouille. En Ontario, on recommande de faire un traitement lorsque 10 % des plants sont infectés. Chose certaine, pour une grande efficacité, les traitements faits à un stade de croissance précoce du maïs sont à privilégier. **Seuls les traitements réalisés avant la croix seraient utiles.**

Mesures proposées

FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DU MAÏS SUCRÉ

RAVAGEUR	FAMILLE*	PRODUIT NOM COMMERCIAL (matière active)	DOSE À L'HECTARE	DÉLAI DE RÉENTRÉE	DÉLAI AVANT RÉCOLTE
ROUILLE	Chloronitriles	BRAVO 500 (chlorothalonil)	3,2 L	48 heures	14 jours
	Triazoles	TILT 250 E (propiconazole)	500 ml	24 heures	14 jours
	Strobilurines	HEADLINE EC (pyraclostrobine)	0,4 - 0,6 L	12 heures	7 jours
		QUADRIS (azoxystrobine)	225 - 300 ml	12 heures	7 jours



Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Lorsqu'il y a des références à des communiqués ou à d'autres sources d'information des années antérieures, veuillez vous assurer que les pesticides mentionnés sont toujours homologués.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102 – Trois-Rivières(Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : 819 371-6761 poste 4612 – Télécopieur : 819 371-6976
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 07 – maïs sucré – 22 juillet 2009

